

OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

N°. 1/059

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grandducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

Administration de l'environnement 1, avenue du Rock n'Roll L - 4361 Esch sur Alzette

possède, conformément aux critères de la norme ISO/IEC 17025 : 2017, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au 23 septembre 2029, est soumise à une surveillance périodique.

louand

Dominique Ferrand Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 23 septembre 2024

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous http://www.portail-qualite.lu

